



## MAIRIE DU CHATEAU D'OLONNE

Direction des Services Techniques  
53 RUE SERAPHIN BUTON  
BP 1842  
85118 LE CHATEAU D'OLONNE

À l'attention de M. TRECHOT Cyrille

C O N T R Ô L E  
T E C H N I Q U E  
C O N S T R U C T I O N



## RAPPORT FINAL

Mise en accessibilité du Centre de Loisirs

85 180 LE CHATEAU D OLNNE

N° DE CLIENT : 13449028\_1

N° DE CONVENTION : 13449028

CHRONO : 3

DATE : 01/04/2014

VOTRE INTERLOCUTEUR APAVE : WILLIAM DANIEAU



**Agence de La Roche sur Yon**

Z.A. de Beupuy

50, rue Jacques-Yves Cousteau

CS 10042

85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Tél. : 02 51 24 19 38 - Fax : 02 51 46 26 38

[www.apave.com](http://www.apave.com)

**Apave** - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 - RCS Paris 527 573 141

Filiales opérationnelles : **Apave Alsacienne SAS** - RCS 301 570 446 ; **Apave Nord-Ouest SAS** - RCS 419 671 425 ;

**Apave Parisienne SAS** - RCS 393 168 273 ; **Apave Sudeurope SAS** - RCS 518 720 925

**OPERATION : Mise en accessibilité du Centre de Loisirs**

LIEU : 85 180 LE CHATEAU D OLLONNE

PHASE PROJET : Réception

DESTINATAIRES EN COPIE :

**MISSIONS CONFIEES :**

	MISSIONS OBJET DU RAPPORT	INTERVENANTS
<b>LE</b> Solidité des existants	<input checked="" type="checkbox"/>	WILLIAM DANIEAU
<b>PS</b> Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes	<input checked="" type="checkbox"/>	WILLIAM DANIEAU
<b>SEI</b> Sécurité des personnes		
Sécurité incendie	<input checked="" type="checkbox"/>	WILLIAM DANIEAU RENAUD VINCENT
<b>Hand</b> Accessibilité des constructions aux personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	WILLIAM DANIEAU

Les missions confiées non présentes dans ce rapport font l'objet d'un envoi séparé

Le Chargé d'Affaire

ORIGINAL SIGNE

Ce rapport a été validé par : WILLIAM DANIEAU

## SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT .....	4
2. DESCRIPTION SUCCINCTE DES OUVRAGES CONCERNÉS .....	4
3. MONTANT DES TRAVAUX ET DATE D'EXÉCUTION .....	4
4. RAPPEL DES DOCUMENTS .....	4
5. SYNTHÈSE DES AVIS ET OBSERVATIONS FORMULES .....	5
6. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE .....	6
7. CONCLUSION .....	6



## 5. SYNTHÈSE DES AVIS ET OBSERVATIONS FORMULES

La réalisation de nos actes est conditionnée par la fourniture effective au contrôleur des documents et justificatifs (plans et autres documents techniques) indiqués dans la norme NFP 03-100.

### 5.1. Les observations qui à notre connaissance n'ont pas été suivies d'effet, sont résumées ci-dessous :

**Mission LE - Solidité des existants**

---

Sans observation

**Mission PS - Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes**

---

Sans observation

**Mission S - Sécurité incendie**

---

Sans observation

**Mission Hand - Accessibilité des constructions aux personnes handicapées**

---

Sans observation

## **6. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE**

### **6.1. Précisions complémentaires sur la mission de C.T.C.**

Conformément à nos conditions d'intervention, notre mission prend fin à la remise du rapport final.  
Les modifications intervenues sur l'ouvrage postérieurement à ce rapport, ne relèvent pas de la mission confiée.  
Il ne nous appartient pas de nous assurer que nos avis sont suivis d'effet, ni de prendre ou de faire prendre les mesures nécessaires pour remédier aux défauts signalés.

### **6.2. Exploitation de l'ouvrage**

L'ouvrage a été construit en regard des hypothèses d'exploitation, précisées dans les marchés de travaux.  
Tout changement intervenant dans les conditions d'exploitation (hygrométrie, charges d'exploitation, nettoyage, température, interruption d'exploitation, etc.) peut avoir une incidence sur certaines parties de l'ouvrage, et doit faire l'objet d'une étude particulière.

### **6.3. Maintenance de l'ouvrage**

Pour qu'un ouvrage de bâtiment perdure, il faut nécessairement que soit assurée la maintenance de toutes les parties de l'ouvrage.  
Celle-ci peut être réalisée d'une manière systématique en s'appuyant sur des logiciels informatiques ou bien encore plus simplement au travers de contrats d'entretien passés avec les entrepreneurs ayant réalisés les travaux.  
Elle doit tendre vers une prévention intelligente pour éviter les désordres et les pertes d'exploitation éventuelles.  
Il conviendra d'assurer un entretien régulier des ouvrages.

## **7. CONCLUSION**

Ce rapport est établi à la fin des travaux dans le cadre et dans la limite des missions confiées à APAVE par le Maître d'Ouvrage et récapitule les avis qui ont été émis sur les documents qui nous ont été fournis.



# RAPPORT DE VISITE

## Mise en accessibilité du Centre de Loisirs 85 180 LE CHATEAU D OLLONNE

N° DE CONVENTION : 13449028

CHRONO : 2

Chargé d'opération :  
WILLIAM DANIEAU

DATE : 01/04/2014

Tél. 02 51 24 19 38 - Fax. 02 51 46 26 38



MAIRIE DU CHATEAU D'OLLONNE  
Direction des Services Techniques  
53 RUE SERAPHIN BUTON  
BP 1842  
85118 LE CHATEAU D'OLLONNE

À l'attention de M. TRECHOT Cyrille

Fax : 02 51 95 36 70

DATE DE VISITE : 01/04/2014

Ouvrages Examinés	Avis / N°	Observations dans le cadre de la mission
		<b>Mission Hand</b> ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC EXISTANTS CHEMINEMENTS EXTERIEURS
Cheminements extérieurs	F	Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement
WC accessible	F	SANITAIRES Aménagements intérieurs des cabinets
Douches accessibles	F	ETABLISSEMENTS AVEC DOUCHES OU CABINES Douches

ORIGINAL SIGNE

Pour le Chargé d'Affaire ce rapport a été validé par : WILLIAM DANIEAU

Légende des avis : F : avis Favorable, S : avis Suspendu, D : avis Défavorable, HM : Hors Mission, SO : Sans Objet



APAVE Nord Ouest SAS - Z.A. de Beaupuy 50, rue Jacques-Yves Cousteau CS 10042  
85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
Tél. : 02 51 24 19 38 - Fax : 02 51 46 26 38

